

# Vous soupçonnez un empoisonnement d'abeilles par des pesticides?

1. **Communiquer rapidement** avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour planifier une visite du rucher affecté et pour orienter le plan d'intervention :

- Centrale de signalement du MAPAQ  
→ 1-844-ANIMAUX (Jour et nuit, 7 jours sur 7)
- Vétérinaire MAPAQ de votre région  
→ Voir la liste sur [www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille)

2. **Prélever rapidement deux échantillons d'abeilles :**

- **Échantillon 1** : 100-500 abeilles mortes récemment ou moribondes du rucher affecté (préférentiellement des abeilles sur le plancher de la ruche qui ont été moins exposées au soleil et à la pluie).
- **Échantillon 2** : 500 abeilles vivantes et saines d'un rucher non affecté et différent (euthanasiées par asphyxie ou congélation).
- La qualité des échantillons est primordiale (voir l'encadré).
- Mettre les abeilles dans un sac de type Ziploc bien identifié.
- Identification sur les sacs :
  - Jour/heure de la prise d'échantillons.
  - Ruche/rucher : identification.
  - Nom de l'apiculteur.
  - Description du contenu des sacs (rucher affecté ou rucher sain).

3. **Congeler très rapidement** les 2 échantillons (dans l'intervalle, maintenir au froid et à l'abri de la lumière).

4. **Prendre des PHOTOS/VIDÉOS** pour documenter l'incident.

5. **Noter :**

- Date de l'incident si possible et conditions météo.
- Symptômes observés.
- Nombre de ruchers/ruches touchés.
- Quantité d'abeilles mortes.
- Problème aigu ou persistant.
- Semences enrobées ou arrosage des champs à proximité.
- Autres ruchers atteints à proximité ?
- Produits antiparasitaires appliqués.
- Types de culture des champs voisins.

Assurez-vous de prélever un **échantillon de qualité**. La qualité d'un échantillon dépend de la **rapidité d'intervention** (agir rapidement pour la collecte et pour la congélation), de sa **conservation adéquate** (d'abord à l'abri de la lumière puis congélation) et du choix des abeilles prélevées (**abeilles non soumises aux intempéries, abeilles mortes récemment**).

Lors de la **visite planifiée** avec le MAPAQ, il y aura :

- **Inspection du rucher** affecté (pour éliminer d'autres causes possibles).
- Prise de photos.
- Prise des échantillons d'abeilles (et, si pertinent, de miel) qui seront analysés gratuitement si l'apiculteur est enregistré au MAPAQ.
- **Signature ou non du formulaire de consentement** à la divulgation de renseignements
- **Questionnaire sur le rucher** à remplir (vise à recueillir des renseignements utiles afin de clarifier les circonstances de l'incident et non pas de trouver un coupable ou de déceler des failles dans les pratiques d'un producteur agricole).

### **Signes cliniques d'un empoisonnement des abeilles par des pesticides**

Les signes cliniques de l'empoisonnement des abeilles par les pesticides peuvent prendre diverses formes selon le produit en cause ainsi que selon le mode et le degré d'exposition. En général, les symptômes suivants peuvent laisser soupçonner un empoisonnement :

- **À l'extérieur de la colonie**

- ✓ Accumulation importante d'abeilles mortes devant les ruches (plus de 100 par jour).
- ✓ Abeilles rampantes, tremblantes, désorientées, léthargiques ou paralysées devant la ruche. Une agressivité ou une hyperactivité des abeilles sont également possibles.
- ✓ Grand nombre de larves ou de pupes sur la planche d'envol.

- **À l'intérieur de la colonie**

- ✓ À plus long terme, anéantissement ou affaiblissement de la colonie à la suite d'un déséquilibre de la population butineuse/nourrice/couvain et supersédure anormalement importante.
- ✓ Dépopulation : les butineuses peuvent mourir au champ ou durant leur retour à la ruche.
- ✓ À la suite de la perte des butineuses, baisse du pollen et du nectar entreposés.
- ✓ Possibilité que le couvain soit négligé si les nourrices sont affectées, ce qui entraîne de la mortalité (abeilles immatures mortes dans leur cellule).